

Chapitre I

Les publications en 2011

Toutes les observations définitives des chambres régionales et territoriales des comptes – les rapports d'observations définitives (639 en 2011) qui concluent leurs contrôles – **sont rendues publiques et mises en ligne sur le site Internet de la Cour et des chambres (www.ccomptes.fr)**, avec les réponses apportées par les collectivités ou les organismes destinataires des observations. Il en va de même des jugements et des avis, notamment budgétaires (732 en 2011), rendus par les chambres.

Les observations définitives de la Cour des comptes ne sont pas toutes rendues publiques. **Quarante-deux rapports de la Cour ont été publiés en 2011**, ce qui correspond à la poursuite de l'augmentation des publications intervenue en 2010 (trente-deux), mais ce nombre est loin de recouvrir toutes les productions de la Cour durant l'année.

Les publications de 2011 comprennent, en premier lieu, le rapport public annuel 2011 et les rapports publics thématiques, qui présentent, au titre de l'article L. 143-6 du code des juridictions financières, les observations et les enseignements à tirer de contrôles, enquêtes et évaluations effectués par la Cour. Les rapports publics sont adressés au Président de la République et présentés au Parlement. La Cour les met immédiatement en ligne sur son site Internet (www.ccomptes.fr).

Les travaux effectués à la demande du Parlement sont également publiés, à la décision du Parlement.

Il s'agit des rapports de :

- l'article 58-2° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui permet aux commissions parlementaires des

finances de demander à la Cour de réaliser toute enquête sur la gestion des services ou organismes qu'elle contrôle ;

- l'article L.132-3-1 du code des juridictions financières, qui permet aux commissions parlementaires des affaires sociales de saisir la Cour de toute question relative à l'application des lois de financement de la sécurité sociale ;
- l'article L.132-5 du code des juridictions financières, qui permet aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat de demander à la Cour de contribuer à l'évaluation d'une politique publique.

Chaque année, la Cour présente au moins cinq publications annuelles relatives aux finances publiques : les trois rapports sur la situation et les perspectives des finances publiques, sur l'exécution du budget de l'Etat et sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, ainsi que les deux actes de certification des comptes de l'Etat et de ceux du régime général de la sécurité sociale.

Peuvent s'y ajouter, s'il y a lieu, un ou plusieurs rapports sur les ouvertures de crédits dans le budget de l'Etat par décret d'avance.

La Cour rend également publics ses rapports sur les organismes faisant appel à la générosité publique ou bénéficiant de dons ouvrant droit à un avantage fiscal.

Enfin, la Cour publie aussi son rapport annuel, demandé par le Président de la République, sur le contrôle des comptes et de la gestion de la présidence de la République.

A partir de 2012 la Cour va étendre encore le champ de ses travaux publiés.

En effet, le nouvel alinéa 2 de l'article 143-1, introduit dans le code des juridictions financières par la loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011, permet désormais à la Cour des comptes de rendre publiques, sous réserve du respect des secrets protégés par la loi, les observations et recommandations contenues dans ses « *communications aux ministres, aux organismes et entreprises ainsi qu'aux autorités administratives compétentes* ».

Le 11 janvier 2012, la Cour a ainsi publié un premier référé sur son site Internet (les référés sont les communications adressées au Premier ministre ou aux ministres par le Premier président de la Cour).

Les quarante-deux rapports de la Cour des comptes publiés en 2011 se répartissent comme suit :

- **Le rapport public annuel 2011** (février 2011)³
- **14 rapports publics thématiques**⁴ :

<i>mars 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les musées nationaux après une décennie de transformations (2000-2010) - Les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne
<i>mai 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les aides à la pierre : l'expérience des délégations de l'Etat aux intercommunalités et aux départements - Les institutions sociales du personnel des industries électriques et gazières : une réforme de façade, une situation aggravée
<i>juillet 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Du RMI au RSA : La difficile organisation de l'insertion - La gestion de la dette publique locale - La situation financière des communes des départements outre-mer - L'organisation et gestion des forces de sécurité publique
<i>septembre 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités locales et la gestion des déchets ménagers et assimilés

³ Le rapport public annuel 2011 traite des résultats de 46 enquêtes, dont 21 consacrées au suivi d'observations antérieures.

⁴ Les rapports publics de la Cour, au sens du code des juridictions financières (articles L. 143-6 et L. 143-7), comprennent le rapport public annuel et les rapports publics thématiques. Ils résultent à la fois des travaux de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes.

<i>novembre 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le campus de Jussieu : les dérives d'une réhabilitation mal conduite - La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : un bilan pour de nouvelles perspectives - Les dysfonctionnements du comité d'entreprise de la RATP - Les services départementaux d'incendie et de secours
<i>décembre 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation des soins psychiatriques : les effets du plan « psychiatrie et santé mentale » (2005-2010)

• **2 rapports sur des organismes faisant appel à la générosité publique :**

<i>janvier 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'emploi des fonds collectés par les associations en faveur des victimes du Tsunami du 26 décembre 2004 (situation au 31 décembre 2008)
<i>juillet 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le foyer de Cachan

• **6 rapports présentés par la Cour à l'appui des lois de finances et de financement de la sécurité sociale⁶ :**

<i>mai 2011</i>	- Les résultats et la gestion budgétaire de l'Etat pour l'exercice 2010 - La certification des comptes de l'Etat pour l'exercice 2010
<i>juin 2011</i>	- La certification des comptes du régime général de la sécurité sociale pour l'exercice 2010 - La situation et les perspectives des finances publiques
<i>septembre 2011</i>	- La sécurité sociale ⁷
<i>novembre 2011</i>	- Les crédits du budget de l'Etat ouverts par décrets d'avance

• **18 rapports présentés (dont 9 publiés au 31 décembre 2011⁸) en réponse à des demandes d'enquête ou d'évaluation du Parlement :**

Ces rapports sont présentés au titre de l'assistance qu'apporte la Cour des comptes au Parlement, à la demande des commissions parlementaires des finances (13), des affaires sociales (3) et des présidents de l'Assemblée nationale (2)⁹ et du Sénat :

⁶ La présentation de ces 6 rapports périodiques est prévue par les lois organiques relatives aux lois de finances (articles 58-3°, 58-4°, 58-5° et 58-6°) et aux lois de financement de la sécurité sociale (articles L.O. 132-2-1 et 132-3 du code des juridictions financières).

⁷ Le rapport 2011 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale comprend 17 chapitres, chacun synthétisant une enquête ou un contrôle mené par la Cour seule ou conjointement avec les chambres régionales.

⁸ Au 31 décembre 2011, les 9 autres rapports étaient en cours d'examen par les commissions qui les ont demandés, de sorte que leur publication n'était pas encore intervenue.

⁹ Ces rapports sont réalisés en application des lois organiques relatives aux lois de finances (articles 58-2°), aux lois de financement de la sécurité sociale (article L.O. 132-3-1 du code des juridictions financières) et en application au code des juridictions financières (article L.O. 132-3 du code des juridictions financières) ; ils sont mis en ligne sur le site Internet de la Cour des comptes simultanément à leur publication, selon le cas, par l'Assemblée nationale ou le Sénat.

- 13 rapports présentés aux commissions des finances (articles 58-2° de la loi organique relative aux lois de finances et L.132-4 du code des juridictions financières) :

<i>août 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (Sénat) - Le bilan de la réforme des offices agricoles et de la création de l'agence de services et de paiements (Sénat)
<i>octobre 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les contrats aidés dans la politique de l'emploi (Assemblée nationale) - La redéfinition des zones de compétence entre police et gendarmerie (tome I) ; La mutualisation entre la police et la gendarmerie nationales (tome II) (Assemblée nationale) - Les aides aux entreprises en matière d'innovation et recherche : la cohérence des dispositifs fiscaux et budgétaires (Assemblée nationale) - Les dépenses de communication des ministères (Assemblée nationale) - Les systèmes d'information et de communication du ministère de la défense (Assemblée nationale) - Les partenariats public-privé pénitentiaires (Assemblée nationale) - Les modalités de la mise en place de l'autorité de contrôle prudentiel (Assemblée nationale) - La fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction de la comptabilité publique (DGCP) : un premier bilan (Sénat) ;
<i>novembre 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine immobilier des établissements publics de santé non affectés aux soins (Sénat) ; - Les revenus de remplacement versés aux séniors sans emploi (Assemblée nationale) - La réforme de la protection juridique des majeurs (Sénat)

- 3 rapports présentés aux commissions des affaires sociales (article L.O. 132-3-1 du code des juridictions financières) :

<i>octobre 2011</i>	- La prévention sanitaire (Assemblée nationale)
<i>novembre 2011</i>	- Le régime d'assurance maladie complémentaire obligatoire d'Alsace-Moselle (Sénat) - Les dépenses de l'assurance maladie (régime général) hors prise en charge des soins (Sénat)

- 2 rapports d'évaluation présentés au président de l'Assemblée nationale (article L. 132-5 du code des juridictions financières) :

<i>septembre 2011</i>	- Contribution à l'évaluation de la médecine scolaire
<i>décembre 2011</i>	- La politique publique de l'hébergement des personnes sans domicile (tome I : évaluation ; tome II : annexes)

- **1 rapport, présenté en juillet 2011, à la demande du Président de la République, sur les comptes et la gestion des services de la présidence de la République.**